

REGLEMENT

Article 1 : Organisateur de l'exposition photographique : GDSA 35 lors du 42ème congrès FNOSAD à l'INSA de Rennes les 17 -18 et 19 Novembre 2017

Article 2 : 3Thèmes proposés :

Thème A ouvert au public : photos apicoles: abeilles domestiques, ruches, butinage, essaims, constructions

Thème B ouvert aux apiculteurs : travaux à la ruche, visites, récolte, extraction,

Thème C ouvert aux étudiants dont leurs formations est en lien avec la nature : Insectes pollinisateurs et Plantes mellifères abeilles sauvages, autres insectes pollinisateurs et paysages pollinisateurs

Article 3 : Le concours est ouvert à tous photographes amateurs et apiculteurs ou non apiculteurs. Sont exclus les photographes professionnels, les reporters de presse et les membres du jury.

La participation est gratuite.

Chaque participant pourra présenter 4 photos au maximum.

Article 4 : Les participants devront garantir qu'ils sont titulaires des droits d'auteur des photos envoyées et autorisent la présentation de leurs œuvres dans le cadre du congrès FNOSAD 2017.

Les tirages papier seront réalisés par le GDSA 35 et à la charge de celui-ci.

La présentation sera sous format 20x30 papier. Le montage et l'accrochage sera réalisé par le comité organisateur. Chaque photo devra être expédiée informatiquement accompagnée du nom et prénom du photographe et de son titre

Format JPEG – 1920x1920 – 300 dpi

Article 5 : Les fichiers informatiques devront être expédiés par mail avant le 30 septembre 2017 à l'adresse suivante : concoursphotogdsa35@gmail.com

Le GDSA 35 se réserve le droit de refuser toute photo qu'il jugerait inopportune ou de mauvaise qualité.

Les œuvres se seront pas mises en vente ni par le GDSA 35 ni par les auteurs.

Les participants devront s'assurer de l'accord écrit des personnes photographiées lorsque leurs photos peuvent mettre en cause leurs droits à l'image.

Aucune exploitation commerciale ne sera faite des photos.

Aucune publication ne sera réalisée par le GDSA 35 ou la FNOSAD sans l'accord préalable de son auteur

Article 6 : Les concurrents autorisent la FNOSAD à conserver les fichiers envoyés. Ils autorisent la FNOSAD à utiliser gratuitement les photos, même non primées, pour l'illustration d'articles de la Santé de l'Abeille accompagnées du nom de l'auteur et de leur titre ou légende si elles en ont un. Ils autorisent, également, un recadrage de leurs photos pour les besoins rédactionnels de la Santé de l'Abeille. Les photos non utilisées, seront soit archivées soit détruites.

Article 7 : La participation à cette exposition vaut acceptation du présent règlement. Le public pourra voter pour sa photo coup de cœur de l'exposition les vendredi et samedi avant 12 heures

Les récompenses seront remises aux lauréats le samedi 18 novembre 2017 vers 17h par le jury.

Chaque thème du concours sera récompensé par divers lots dont des paniers de produits locaux offert par Brin d'Herbe et Douz'Aromes.

<i>Auteur</i>	<i>N° de la photographie</i>	<i>Titre de la photographie</i>
1		
2		
3		
4		

Fait le à

Nom : Prénom :

Adresse complète :

Code postal : Ville :

Courriel@

Téléphone :

Signature

Précédée de la mention « lu et approuvé »

Bulletin de candidature à joindre signé avec les photographies